

Abonnement Annuel



Tarifification P.D.E.

Le P.D.E. (Plan de Déplacement Entreprise) est un ensemble de mesures visant à faciliter les déplacements liés aux activités professionnelles. Favorisant pour cela les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, la mise en oeuvre d'un P.D.E. répond à une logique de développement durable. Les bénéficiaires sont à la fois d'ordre environnemental, social et économique.

Depuis 2009, Hérault Transport propose la mise en oeuvre d'une réduction tarifaire sur les abonnements Hérault Transport pour les entreprises s'impliquant dans un dispositif P.D.E.



L'abonnement annuel Hérault Transport est proposé en tarification P.D.E. aux salariés et aux agents des collectivités et entreprises s'impliquant dans un dispositif de Plan de Déplacements Entreprise. L'abonnement Annuel permet la libre circulation sur tout le réseau Hérault Transport, Transp'Or (du Pays de l'Or Agglomération) BMT (Transport de Béziers Méditerranée), S.A.M. (Sète Agglopolo Mobilité) et TaM* bus et tramway (Transport de Montpellier Méditerranée Métropole).

* : hors parking et vélo

La tarification P.D.E.

Hérault Transport propose une tarification annuelle spécifique P.D.E.

432 € / 1 an de transport illimité

Ce tarif n'intègre pas la participation de l'entreprise

Paiement

2 modes de paiement sont proposés :

- 1 paiement comptant
- 10 versements sous forme de prélèvement mensuel automatique soit 10 X 43,20 €

Hérault Transport
148 avenue du Professeur Viala
Parc Euromédecine II
34193 MONTPELLIER cedex 5

Téléphone 04 34 888 999 - regie@herault-transport.fr

Inscription

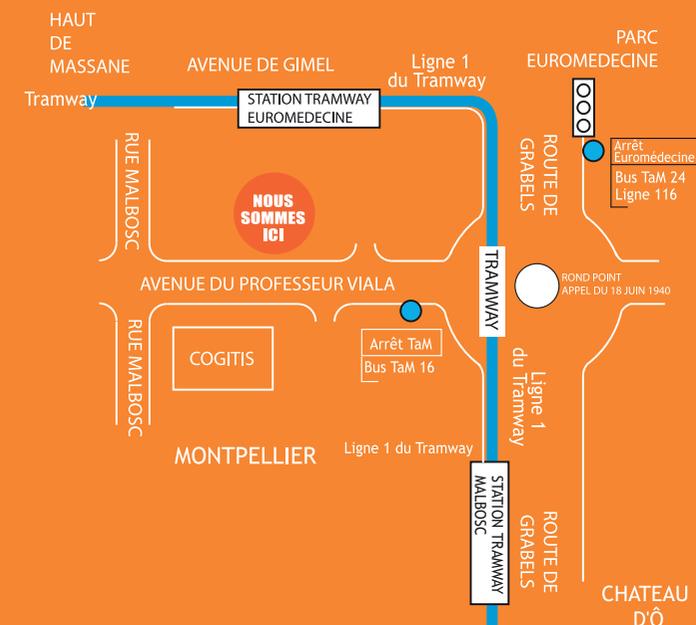
Des attestations d'inscription seront adressées aux entreprises signataires d'un accord de partenariat "Entreprise / Hérault Transport".

Ces attestations doivent être remplies et co-signées par l'entreprise avant d'être envoyées à Hérault Transport.

Vous devez également joindre à votre demande une photocopie d'une pièce d'identité ainsi que le paiement de votre carte (si le prélèvement automatique est retenu : joindre une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE). En savoir plus www.herault-transport.fr

Retrait de votre titre

Vous pouvez soit retirer votre titre directement auprès du service accueil d'Hérault Transport soit demander à le recevoir par courrier.



Accueil public
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h
du lundi au vendredi